

# RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



*Décret n°2000-404 DU 11 mai 2000 – MATE*

*Code Général des Collectivités Territoriales - article L 2224-5*

# Table des matières

<b>I CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
<b>I.1. Présentation : coopération intercommunale .....</b>	<b>4</b>
<b>I.2. Modalités d'exploitation du service.....</b>	<b>5</b>
<b>II INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>6</b>
<b>II.1. Définitions.....</b>	<b>6</b>
<b>II.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés .....</b>	<b>8</b>
II.2.1. La collecte en bacs.....	8
II.2.1.a. Modalités .....	8
II.2.1.b. Fréquences de collecte .....	8
II.2.1.c. Tonnages collectés.....	9
II.2.2. La collecte en apport volontaire.....	11
II.2.2.a. Modalités .....	11
II.2.1.b. Quantités collectées .....	12
II.2.3 La collecte en déchèterie .....	12
II.2.3.a. Présentation .....	12
II.2.3.b. Horaires d'ouvertures.....	13
II.2.3.c. Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes .....	13
II.2.4 La collecte des déchets.....	14
II.2.4.a. La collecte des D.A.S.R.I.....	14
II.2.4.b. Les différents apports en bennes gravitaires .....	14
II.2.4.c. La collecte des DEEE.....	15
II.2.4.d. La collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) .....	16
II.2.4.e. La collecte du textile.....	16
II.2.4.f. La collecte des lampes.....	16
II.2.4.g. La collecte des pneus.....	16
II.2.4.h. Quantités collectées en déchèterie (en tonne) .....	17
II.2.4.i. Fréquentation .....	18
II.2.4.j. Quantités de DMA collectés de 2010 à 2016 sur une base 100 .....	18
<b>II.3. Le transfert et le transport .....</b>	<b>18</b>
<b>II.4. Le traitement.....</b>	<b>19</b>
II.4.1. Le pôle valorisation de déchets ménagers VERNEA .....	19
II.4.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux.....	19
II.4.2.a. Quantités traitées (en tonne) – Hors périmètre SICTOM .....	20
II.4.2.b. Quantités traitées (en tonne) – Périmètre SICTOM .....	20
II.4.3. La valorisation biologique .....	20
II.4.3.a. Les plateformes de broyage .....	20
II.4.3.b. Les plateformes de compostage.....	21
II.4.4. La valorisation matière – En centre de tri .....	21
II.4.4.a Quantités traitées (en tonne) .....	21
II.4.4.b. Contrat Eco-Emballages.....	22
II.4.4.c. Localisation des repreneurs .....	22
<b>III INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>23</b>
<b>III.1. Dépenses de fonctionnement du service .....</b>	<b>23</b>
<b>III.2. Modalités de financement du service .....</b>	<b>24</b>
III.2.1. Recettes liées au tri des déchets .....	24
III.2.2. Contribution des usagers particuliers .....	24
III.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers) .....	25

III.3. Analyse des Coûts.....	25
<b>IV LES CHIFFRES CLES DE LA VALORISATION (EN KG/HAB./AN) .....</b>	<b>25</b>
IV.1. Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire .....	25
IV.2. Quantités collectées en déchèterie .....	26
IV.3. Quantités totales.....	26
<b>V SYNTHESE DES TONNAGES .....</b>	<b>27</b>
<b>VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>28</b>
VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité.....	28
VI.1.1. Optimisation du Tri .....	28
VI.1.2.a. La Prévention des déchets.....	29
<b>VII SYNTHESE ET PROJETS .....</b>	<b>29</b>
VII.1 Bilan des actions en 2016 : .....	29

# I CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public de collecte des déchets ménagers du SICTOM des Couzes pour l'exercice 2016.

## I.1. Présentation : coopération intercommunale

Le SICTOM des Couzes regroupe 46 communes du Puy-de-Dôme, celles-ci faisant partie de 6 Communautés de Communes, correspondant à 26 530 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

La compétence traitement a été déléguée au VALTOM, le SICTOM des Couzes est toujours compétent en matière de collecte des déchets ménagers. Il assure la collecte des déchets ménagers en porte à porte à l'aide de bacs individuels ou de regroupements. En complément de cette collecte, il existe des points d'apport volontaire (nommés PAV).

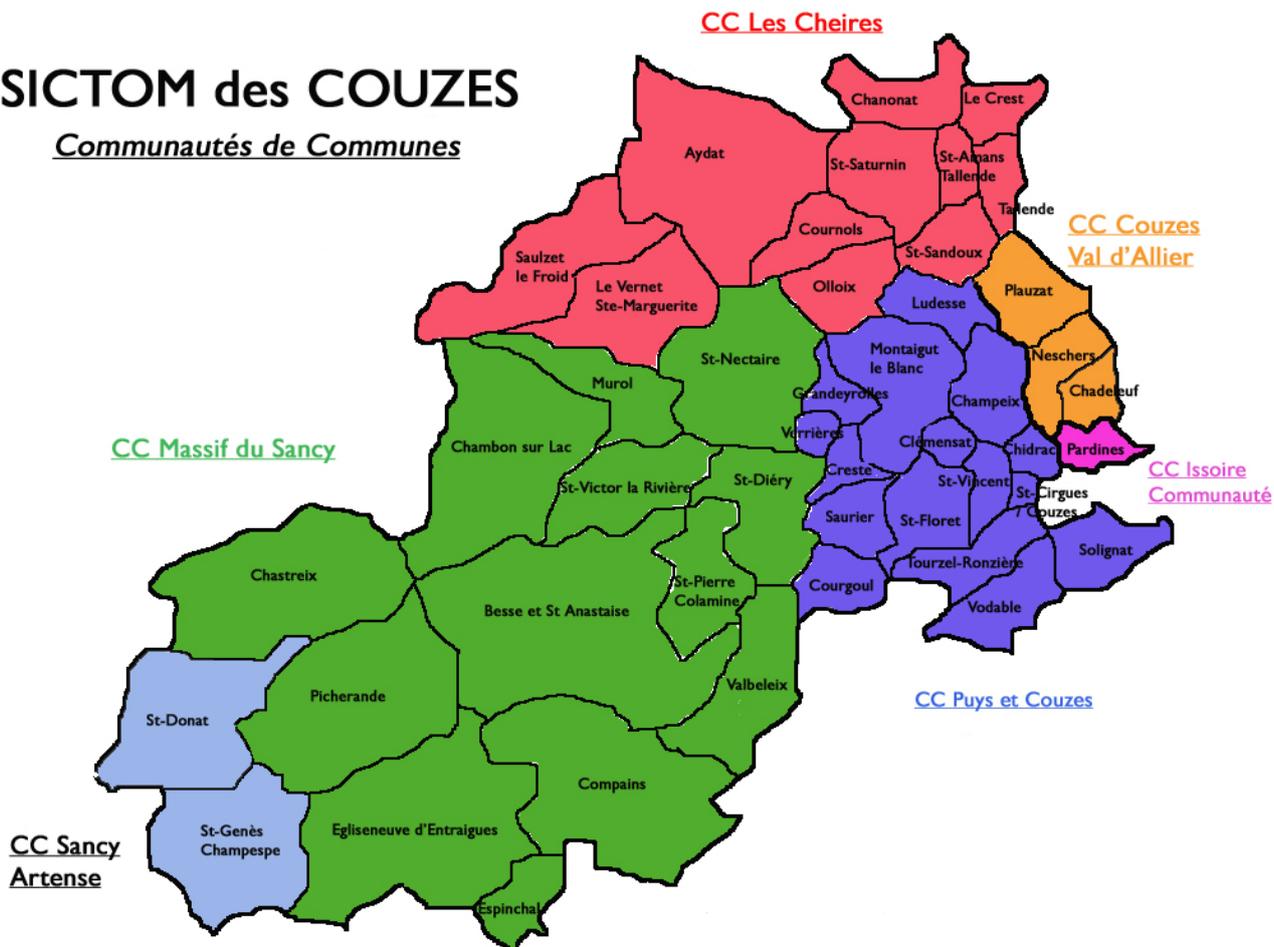
Le territoire desservi est constitué des communes suivantes :

### Population communale municipale - INSEE 01/01/2017

Communes	Hab.	Communes	Hab.
AYDAT	2 294	PICHERANDE	349
BESSE ET ST ANASTAISE	1 501	PLAUZAT	1 583
CHADELEUF	420	SAINT AMANT TALLENDE	1 775
CHAMBON SUR LAC	379	SAINT CIRGUES SUR COUZE	352
CHAMPEIX	1 314	SAINT DIERY	399
CHANONAT	1 648	SAINT DONAT	239
CHASTREIX	230	SAINT FLORET	263
CHIDRAC	482	SAINT GENES CHAMPESPE	226
CLEMENSAT	115	SAINT NECTAIRE	725
COMPAINS	124	SAINT PIERRE COLAMINE	244
COURGOUL	74	SAINT SANDOUX	935
COURNOLS	237	SAINT SATURNIN	1 118
CREST (LE)	1 308	SAINT VICTOR LA RIVIERE	243
CRESTE	54	SAINT VINCENT	413
EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES	419	SAULZET LE FROID	262
ESPINCHAL	96	SAURIER	250
GRANDEYROLLES	56	SOLIGNAT	485
LUDESSE	485	TALLENDE	1 552
MONTAIGUT LE BLANC	837	TOURZEL RONZIERES	251
MUROL	561	VALBELEIX	138
NESCHERS	925	VERNET SAINTE MARGUERITE LE	306
OLLOIX	318	VERRIERES	75
PARDINES	254	VODABLE	202
		<b>TOTAL :</b>	<b>26 516</b>

# SICTOM des COUZES

Communautés de Communes



La superficie totale du territoire du SICTOM s'élève à **113 700 ha**.

## I.2. Modalités d'exploitation du service

Le SICTOM propose les services suivants :

Nature du service	Mode de gestion	Prestataire
Collecte traditionnelle	Régie directe	-
Collecte sélective en bacs jaunes (Porte à Porte)	Régie directe	-
Déchèteries (accueil - exploitation)	Régie directe	-
Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire	Prestation de service	Ets. Echalièr
Déchèteries (transfert des déchets jusqu'aux plateformes de valorisation.)	Prestation de service	Ets. Echalièr

Le SICTOM des Couzes fait appel à des prestataires privés afin de collecter une partie des déchets du syndicat.

Le VALTOM ayant la compétence traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, s'occupe du traitement de ces dernières.

Nature du service	Mode de gestion	Prestataire
Stockage en ISDND	Compétence VALTOM	-
Quai de transfert	Compétence VALTOM	Transport : Ets. Echalièr
Tri des emballages	Compétence VALTOM	Tri : Ets. Echalièr
Déchèterie (traitement des divers types de déchets)	Compétence VALTOM	Ets. Echalièr CHIMIREC
Broyage et compostage des déchets verts	Compétence VALTOM	ECOVERT-BOILON Co-compostage

## II INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1. Définitions

L'articulation des différentes dénominations des types et familles de déchets collectés et traités par la collectivité est la suivante :

**Déchets ménagers et assimilés (DMA)** : ensemble des déchets collectés et traités par la collectivité :

- **Ordures ménagères et assimilées** : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire.
  - **Ordures ménagères « strictes »** : déchets collectés dans les poubelles des habitants, ainsi qu'en point d'apport volontaire pour la collecte sélective.
    - **Ordures ménagères résiduelles** : déchets de collecte traditionnelle (poubelle « grise »)
    - **Collecte sélective** : déchets collectés en bacs ou sacs jaunes, ainsi qu'en apport volontaire.
  - **Déchets des entreprises collectés avec les ordures ménagères.**
- **Déchets occasionnels** : déchets collectés en déchèteries.

#### **Les ordures ménagères et assimilées**

Par ordures ménagères et assimilées, il faut entendre :

- les déchets ordinaires des ménages, provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffon, de vaisselle, cendres, feuilles, etc.
- Les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs.
- Les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc.

Ne sont pas compris dans cette dénomination :

Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables et autres déchets dangereux, etc. ...

### La collecte sélective en bacs jaunes

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers,
- les cartons d'emballages,
- les bouteilles et flacons en plastique,
- les briques alimentaires,
- les emballages métalliques en acier et en aluminium.

Ils sont collectés en mélange, soit en bacs jaunes individuels, soit en bacs de regroupement.

### La collecte sélective en point propres

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- les papiers et cartons d'emballages,
- les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les emballages en acier,
- les emballages en verre.

Sont également collectées les huiles de vidange et les piles (transférées en déchèterie).

### La collecte en déchèterie

Les matériaux concernés par cette collecte sont :

- les encombrants,
- les gravats,
- les cartons,
- la ferraille,
- le bois,
- les déchets végétaux,
- les pneus,
- les déchets dangereux des ménages en petite quantité,
- les déchets de soin des patients en auto-traitement (DASRI),
- les textiles,
- les DEEE, lampes et néons,
- les piles,
- les extincteurs et bouteilles de gaz.

Ils sont collectés en bennes séparées qui sont dirigées vers les filières de valorisation et/ou traitement appropriées.

## II.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

Elle se fait en bacs que ce soit pour les Ordures Ménagères ou la Collecte Sélective. Les PAV viennent renforcer le dispositif de collecte de la collecte sélective.

### II.2.1. La collecte en bacs

Pour réaliser la collecte, le SICTOM dispose de 4 camions-bennes depuis septembre 2015, ainsi qu'un véhicule de remplacement. La fréquence de collecte pour les ordures ménagères est variable: une fois tous les 15 jours pour les hameaux éloignés à une fréquence quotidienne lorsque la densité de population le justifie. Ces collectes ont lieu du lundi au vendredi (au samedi en saison touristique) entre 5h et 12h, (4h et 11h en été). Des collectes sont également effectuées en après-midi 13h/20h.

La fréquentation touristique été/hiver a un impact sur les tonnages collectés et sur les moyens de collecte mis en œuvre (personnel et matériel).

#### *II.2.1.a. Modalités*

Les habitants disposent de bacs à cuve grise et à couvercles de couleur verte (2 communes de couleur bordeaux) pour déposer leurs ordures ménagères et des bacs à cuve grise et à couvercle jaune pour déposer leurs emballages. Les bacs de regroupement des Ordures Ménagères sont lavés et désinfectés 2 fois par an. La taille des bacs individuels est attribuée en fonction du nombre de personnes présentes dans le foyer.

L'attribution et la réparation de nouveaux bacs individuels pour un foyer, doit faire l'objet d'une demande du particulier en mairie.

Les demandes directes des usagers ne sont pas enregistrées.

#### *II.2.1.b. Fréquences de collecte*

##### La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	C 1/2	C 1/2
Bourgs	C1 à C3	C1 à C3
Zones touristiques + campings	C1 à C3	Jusqu'à C6

Elles ont lieu du lundi au vendredi entre 5h et 12h, (4h et 11h en été). Des collectes d'après-midi sont également effectuées de 13h à 20h. Les tournées peuvent être décalées en cas de forte canicule.

##### La collecte sélective :

SECTEUR / fréquence	Hors périodes touristiques	Périodes touristiques
Hameaux	Pas de collecte sélective	
Bourgs / gros villages	C1 ou C1/2	Jusqu'à C2
Zones touristiques + campings	C1	Jusqu'à C2

## II.2.1.c. Tonnages collectés

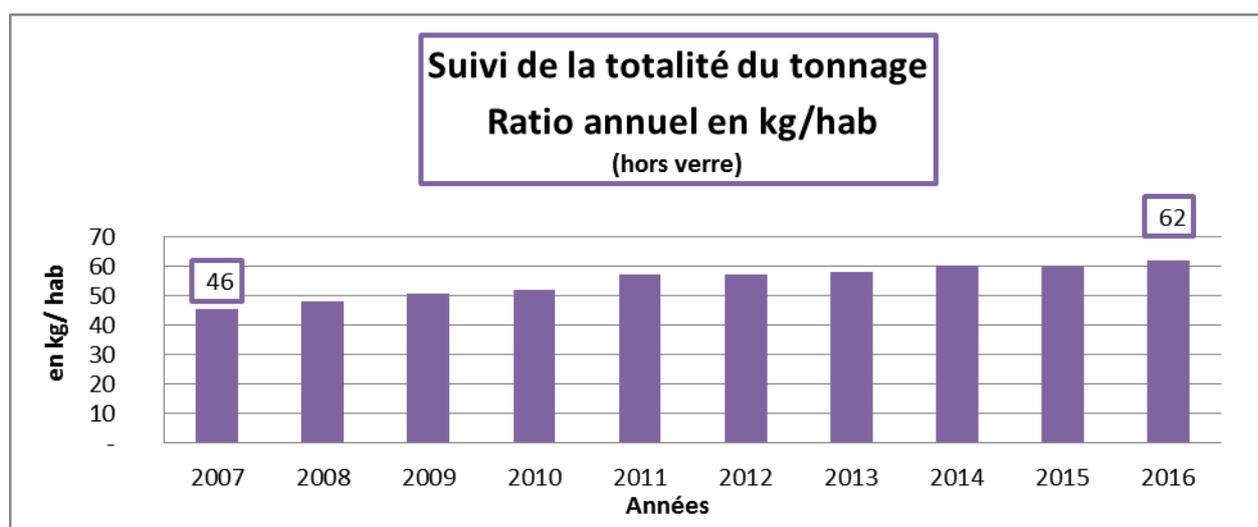
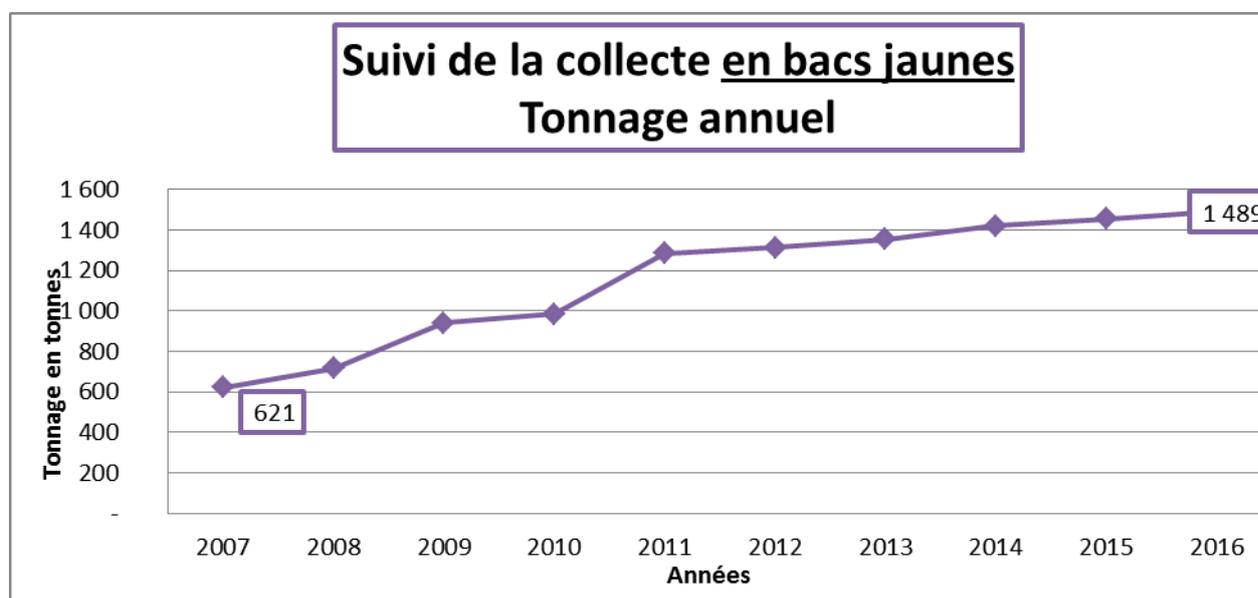
### Collecte sélective des emballages :

En 2016, **1 489 tonnes** ont été collectées par le biais des bacs jaunes, soit **une augmentation des tonnages de 2,5 % par rapport à 2015.**

Les tonnages collectés via les points d'apport volontaire représentent 155 tonnes, soit **une augmentation de 2%.**

Nous pouvons penser que les usagers, après avoir été sensibilisés par diverses actions, ont été dans une dynamique de bonne volonté dans le but de plus trier, que ce soit en bacs ou en PAV.

Cette augmentation représente quand même un effort de tri, avec **un ratio à l'habitant passant de 61 à 62 kg/an/hab. soit une augmentation de 2% sur la totalité de la collecte sélective.**

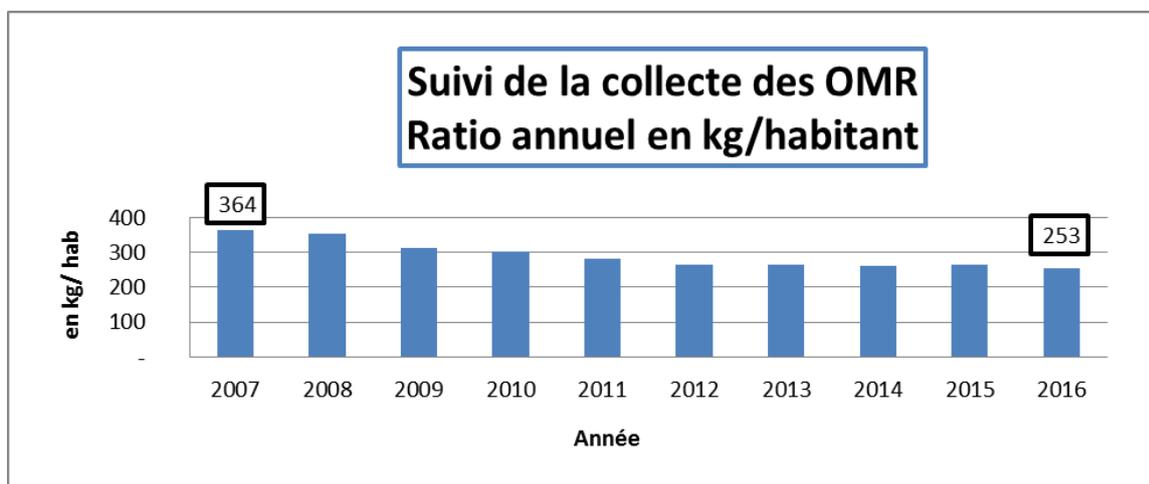
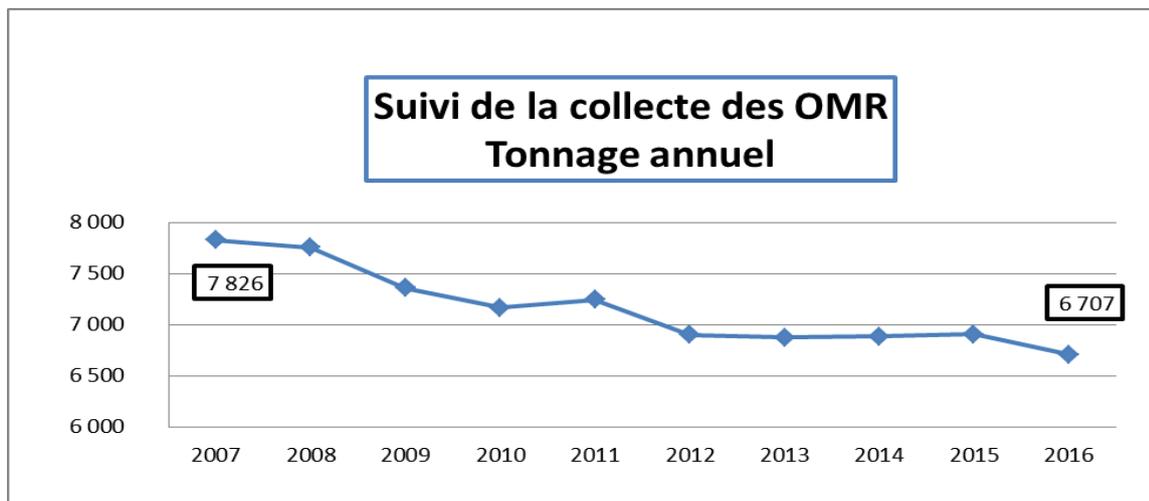


A noter : seulement une commune n'est pas équipée de bacs collecte sélective (Courgoul).

Les emballages issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au centre de tri Echaliér à Clermont-Ferrand.

**Collecte des ordures ménagères et assimilées :**

En 2016, le tonnage total concerné par la collecte traditionnelle est de **6 707 tonnes**, **soit une diminution de 2,85 %** par rapport aux tonnages 2015. Cela correspond à **un ratio à l'habitant passant de 263,2 à 252,8 kg/an/hab. soit une diminution de 3,96 %.**



Les ordures ménagères du SICTOM des Couzes sont traitées au pôle de valorisation de VERNEA, géré par le VALTOM.

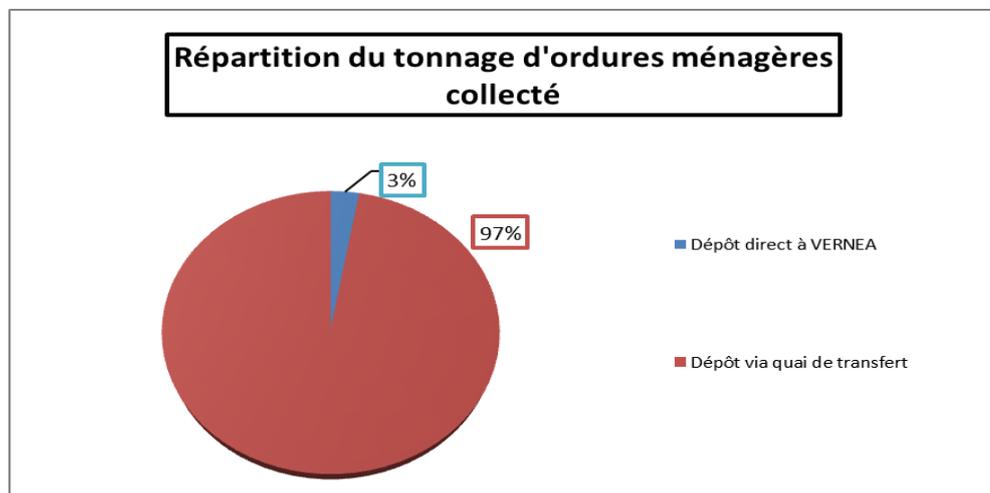
**II.2.1.d. Synthèse collecte en bacs**

Matériaux collectés <u>en bacs</u>	2015		2016		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	en tonne
<b>Ordures ménagères</b>	6 904	<b>263,2</b>	6 707	<b>252,9</b>	-2,85%
<b>Collecte sélective</b>	1 453	<b>55,4</b>	1 489	<b>56,2</b>	2,50%
<b>Total</b>	8 357	<b>318,6</b>	8 196	<b>309,1</b>	-1,92%
population (municipale)	<b>26 227</b>		<b>26 516</b>		1,10%

Concernant les ordures ménagères, elles sont collectées par le SICTOM des Couzes et transitent en totalité par le quai de transfert à St Diéry, avant d'être redirigées vers le pôle de valorisation VERNEA. Les apports en direct au pôle de valorisation VERNEA ne sont plus qu'occasionnels. Le graphique ci-dessous illustre le pourcentage d'ordures ménagères (en tonne) selon leur lieu de dépôt :

## II.2.2. La collecte en apport volontaire

### II.2.2.a. Modalités



La collecte en apport volontaire est effective sur la totalité des communes du SICTOM des Couzes (pour le verre). Pour 1 commune (soit 71 habitants), c'est l'unique solution de tri des emballages.

Les **62 points propres** permettent de trier les déchets suivants, en colonnes séparées :

- corps creux : bouteilles plastiques, ELA, conserves, ... (59 colonnes au total),
- corps plats : journaux magazines, petits cartons, ... (61 colonnes au total),
- huiles de vidange (37 colonnes au total),
- verre (60 colonnes au total),
- bornes à piles (42 au total).

D'autre part, le verre est collecté par le biais de diverses colonnes dispersées sur le territoire syndical (points-propres et colonnes isolées). 163 emplacements sont recensés.

Les points propres sont répartis en fonction de la densité de la population, de la fréquentation touristique et des critères liés à la proximité des habitations, les habitudes de vie des habitants, etc.

**Les conteneurs pour Papiers-Cartons, Corps Creux / emballages divers ainsi que pour le verre** sont collectés par les Etablissements ECHALIER (63). Les déchets sont ensuite triés par matériaux avant d'être dirigés vers les filières de recyclage définies par Echaliier et Eco-Emballages.

**Les huiles de vidange** ont été collectées et traitées par la société AUVERGNE CARBURANTS (anciennement STGPTI) pour le premier semestre. Depuis le 01 Juin 2016, la collecte de ces huiles est devenue payante. Après comparaison de plusieurs devis, le SICTOM des Couzes a fait appel à la Société CHIMIREC.

**Les poubelles à piles** situées sur les Points-Propres sont collectées par les agents du SICTOM des Couzes et centralisées sur les déchèteries. Elles sont ensuite collectées par la société COREPILE en déchèteries. Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points-propres et aux périodes à forte population touristique.

### II.2.1.b. Quantités collectées

Toutes colonnes confondues, 1 183 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en 2016 sur les points d'apport volontaire.

Matériaux collectés	2015		2016		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
<b>Verre</b>	972	37,9	1029	<b>38,8</b>	<b>4,2 %</b>
<b>Papier-carton</b>	119	4,5	123	<b>4,6</b>	<b>1,5 %</b>
<b>Corps creux</b>	33	1,2	31	<b>1,2</b>	<b>- 6,1 %</b>
<b>TOTAL</b>	1 124	42,6	1 183	<b>44,6</b>	<b>3,6 %</b>
population (municipale)	<b>26 386</b>		<b>26 516</b>		

En 2016, **11,2m<sup>3</sup> d'huile de vidange** ont été collectés.

Huile de vidange	2015		2016		Evolution
	m3	l/an/hab.	m3	l/an/hab.	l/an/hab.
<b>TOTAL</b>	14,1	<b>0,5</b>	11,2	<b>0,4</b>	<b>- 21,7 %</b>
population (municipale)	<b>26 386</b>		<b>26 516</b>		

## II.2.3 La collecte en déchèterie

### II.2.3.a. Présentation

Le SICTOM des Couzes compte 2 déchèteries sur son territoire, à Montaigut le Blanc et à Besse et Saint-Anastaise. Elles sont accessibles à la totalité des habitants du SICTOM.

Pour certaines communes éloignées de ces 2 déchèteries, une convention est passée avec des collectivités voisines pour permettre aux usagers de se rendre sur leur déchèterie :

**Veyre-Monton (SBA)** pour les communes de :

Le Crest, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Cournols, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population).

**Saint-Genès-Champanelle** (Clermont-Communauté) pour les communes de :

Aydat, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-Saturnin (pour 50% de la population), Saulzet-le-Froid.

Concernant les conditions d'accès des déchèteries extérieures, l'utilisateur doit se renseigner auprès de Clermont Communauté pour la déchèterie de St Genès-Champanelle et du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour la déchèterie de Veyre-Monton.

### II.2.3.b. Horaires d'ouvertures

	<b><u>MONTAIGUT LE BLANC</u></b>	<b><u>BESSE</u></b>
	Route de Reignat 63320 MONTAIGUT LE BLANC 04.73.96.72.11	RD 978 – Chilosa 63610 BESSE 04.73.79.53.16
Lun	FERMÉE	9h-12h / 14h-18h
Mar	9h-12h / 14h-18h	8h-12h / 14h-17h
Mer		9h-12h / 14h-18h
Jeu		FERMÉ
Ven		9h-12h / 14h-18h
Sam		9h-12h / 14h-18h

Pour les communes citées ci-dessus ayant accès à ces déchèteries :

	<b><u>VEYRE-MONTON</u></b>	<b><u>SAINT GENES CHAMPANELLE</u></b>
	RD 213 Lieu-dit la Nave 63960 VEYRE-MONTON 04.73.64.74.44	RD 96 Route de Nadaillat Theix 63122 SAINT GENES CHAMPANELLE 04.73.87.31.47
Lun	8h-12h30 / 13h30h-19h (18h en hiver)	FERMÉE
Mar		9h-12h / 14h-18h
Mer		
Jeu		
Ven		
Sam		

### II.2.3.c. Conditions d'accès des déchèteries du SICTOM des Couzes

⇒ Pour les Particuliers : gratuit.

⇒ Pour les Professionnels :

- Activités commerciales, artisanales, touristiques, industrielles et de service, ainsi que les professions libérales.
- Présentation d'un justificatif de l'activité sur le territoire du SICTOM.
- Le passage : 10 ou 20 € le passage par dépôt (selon le type du véhicule).
- Une facture trimestrielle sera réalisée.
- L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T.

## II.2.4 La collecte des déchets

### II.2.4.a. La collecte des D.A.S.R.I.

#### **Présentation :**

Les DASRI sont les Déchets d'Activité Sanitaire à Risque Infectieux. Le SICTOM des Couzes a conventionné avec l'éco-organisme DASTRI, qui a pour but, la prise en charge totale du coût de collecte et de traitement de ces déchets.

Le principe reste le même. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en faisant l'acquisition et en distribuant des boîtes dédiées à la collecte des déchets piquants, coupants et tranchants des patients en auto-soins.

Une fois ces contenants pleins, les utilisateurs les déposent en déchèterie où ils suivront une filière agréée pour leur traitement.

#### **Quantités collectées :**

Les boîtes fournies par les pharmacies sont de volumes variables, entre 0.7 et 2.5 litres. Elles sont regroupées en déchèterie dans des bacs de 60 litres afin de les envoyer dans la filière de traitement correspondante.

Type d'emballages	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution
Septo-Pack	27	20	23	28	25	22	- 12 %

### II.2.4.b. Les différents apports en bennes gravitaires

La société ECHALIER S.A. a été missionnée par le SICTOM des Couzes, afin de réaliser les rotations de bennes des deux déchèteries du territoire.

Le tableau ci-dessous récapitule les exécutoires pour chaque type de déchets.

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	St-Ours (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT-BOILON Agriculteurs	Lempty (63) Local
Cartons	Recyclage	ECHALIER	Clermont-Fd (63)
Gravats	Valorisation	ECOVERT-BOILON – 9 mois	Lempty (63)
Encombrants	Valorisation	VERNEA – 9 mois	Clermont-Fd (63)
Bois traité	Valorisation	ECHALIER	St-Ours (63)

### II.2.4.c. La collecte des DEEE

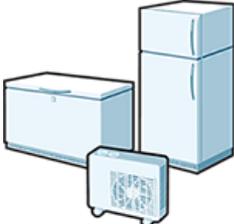
Le SICTOM des Couzes a renouvelé sa convention avec Eco-Système au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, afin de favoriser la collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Eco-Systèmes assure une mission d'intérêt général, notamment la mise en place sur tout le territoire français d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), à l'exception des lampes.

Tous les appareils ne se recyclent pas de la même façon. Selon leurs tailles et les matières, les appareils sont triés en 4 grandes familles appelées "flux" :

#### Le gros électroménager hors froid

	<p>Ce flux regroupe <b>tous les gros appareils qui ne produisent pas de froid</b>. On retrouve par exemple les fours, les machines à laver, mais aussi les chauffe-eau ou encore les lave-vaisselle. Ils contiennent principalement des métaux ferreux, mais aussi des fractions minérales telles que le béton (utilisé dans les contrepois des lave-linge par exemple).</p>
---	--

#### Le gros électroménager froid

	<p>Ce flux regroupe <b>tous les gros appareils qui produisent du froid</b>. Il s'agit principalement des réfrigérateurs, des climatiseurs et des congélateurs. Les gros appareils de froid contiennent des gaz et des mousses isolantes qui peuvent être dangereux pour l'environnement. C'est pourquoi ils sont séparés des autres gros appareils et sont dépollués dans des installations spécifiques.</p>
--	--

#### Les écrans

	<p>On retrouve dans ce flux <b>tous les appareils qui comportent un écran dont la diagonale est supérieure à 7 pouces</b> (soit 18 centimètres). Au-delà des téléviseurs à tubes cathodiques, on retrouve également des écrans plasma, des écrans plats LCD ou à LED, mais aussi des ordinateurs portables ou des tablettes. La recherche avance et de nouveaux procédés de traitement voient le jour pour assurer la bonne dépollution du mercure contenu dans les lampes des écrans plats. Ils permettent aussi la récupération des cristaux liquides et métaux stratégiques contenus dans les dalles des écrans.</p>
---	---

#### Les petits appareils

	<p>Cette vaste famille regroupe <b>tous les autres appareils de petite taille</b>, de l'outillage aux produits informatiques, en passant par les appareils de cuisson, de beauté ou <a href="#">les téléphones portables</a>. Ils contiennent principalement des métaux et des plastiques. Certains plastiques contiennent des substances dangereuses (notamment du brome) et doivent être séparés des autres plastiques pour être dépollués.</p>
---	---

#### II.2.4.d. La collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Lors de l'Assemblée Générale du 10 Décembre 2014, le Comité Syndical a décidé d'autoriser le Président à signer la convention triparti entre le VALTOM, CHIMIREC et le SICTOM des Couzes afin d'obtenir des tarifs préférentiels sur la collecte de ce type de déchet. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, c'est donc la société CHIMIREC qui réalise la collecte des DDS pour le compte du SICTOM des Couzes.

Depuis le 1<sup>er</sup> Février 2015, l'éco-organisme ECO-DDS a été déployé sur les déchèteries du SICTOM des Couzes. C'est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques\* des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013. Il a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés, soit 48 actionnaires composés de 31 fabricants et 17 distributeurs. Leur principale mission est d'organiser la collecte de ces déchets.

#### II.2.4.e. La collecte du textile

Sur le territoire du SICTOM des Couzes, 28 bornes sont installées avec trois entités qui se partagent la collecte du textile :

Le Relais, Emmaüs et les Paralysés de France. Chacune de nos déchèteries est équipée d'une borne « Le Relais ». En 2016, déchèteries comprises, 108 tonnes ont été collectées sur notre territoire.

#### II.2.4.f. La collecte des lampes

Le SICTOM des Couzes a confirmé son engagement auprès de Recylum lors de l'Assemblée Générale du 10 Décembre 2014.

Recylum est l'éco-organisme qui s'occupe de l'organisation de la collecte des lampes. Ce dernier accepte :

		<b>Les matériels d'éclairage</b> (DEEE professionnels de la catégorie 5)
		<b>Les dispositifs médicaux</b> (DEEE professionnels de la catégorie 8)
		<b>Les instruments de surveillance et de contrôle</b> (DEEE professionnels de la catégorie 9)
		<b>Les lampes</b> (DEEE ménagers de la catégorie 5)

#### II.2.4.g. La collecte des pneus

Une benne pneus est mise à disposition dans chacune des deux déchèteries par la filière de valorisation ALIAPUR.

Les pneus acceptés sont des pneus Véhicules Légers, les pneus agricoles et Poids Lourds sont interdits.

Les pneus VL doivent être en bon état, secs, et sans jantes.

ALIAPUR centralise les demandes d'enlèvements puis fait appel à ECHALIER afin de collecter et transporter les bennes sur l'usine de revalorisation PROCAR, à Joze.

## II.2.4.h. Quantités collectées en déchèterie (en tonne)

Ci-dessous, le tableau des tonnages collectés uniquement dans les 2 déchèteries du SICTOM des Couzes.

Matériaux collectés		2015		2016		Evolution
		tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)		<b>26 386</b>		<b>26 516</b>		
Déchets valorisés	Gros cartons	142,50	5,40	144,56	5,45	0,9%
	Ferrailles	231,56	8,8	265,06	10,0	13,9%
	Bois	603,62	22,9	663,86	25,0	9,4%
	Gravats valorisés en ISDND	266,34	45,7	0,00	44,4	-2,8%
	Gravats valorisés plateforme Boilon	940,06		1178,39		
	Déchets verts	756,10	28,66	712,40	26,87	-6,2%
	D.E.E.E. dont :		-	-	-	-
	- Gros électroménager hors froid	51,39	<b>1,9</b>	51,14	<b>1,9</b>	-1,0%
	- Gros électroménager froid	34,41	<b>1,3</b>	33,78	<b>1,4</b>	9,3%
	- Ecran	33,20	<b>1,3</b>	36,48	<b>1,4</b>	9,3%
	- Petit appareil de mélange	33,97	<b>1,3</b>	30,72	<b>1,2</b>	-10,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>152,97</b>	<b>5,8</b>	<b>152,12</b>	<b>5,7</b>	-1,0%
	Pneus	52,90	2,0	59,36	2,2	11,7%
	Batterie	-	-	-	-	-
	Huile alimentaire	3,56	0,1	3,01	0,1	-15,8%
	Piles	3,55	0,1	1,73	0,1	-51,4%
	Tissus	11,00	0,4	10,91	0,4	-0,8%
	Lampes et tubes fluorescents	0,39	0,0	0,39	0,0	0,0%
	DIB valorisés	-	-	-	-	-
Encombrants VERNEA	782,16	29,64	961,90	36,5	100,0%	
<b>Sous total</b>	<b>3947</b>	<b>150</b>	<b>4154</b>	<b>157</b>	<b>4,7%</b>	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés	-	-	-	-	-
	Encombrants Puy-Long	227,14	8,6	116,36	4,4	-49,0%
	Encombrants détournés à St Sauves	-	-	8,12	-	0,0%
	Déchets toxiques (DMS) (hors huiles)	21,63	0,8	20,36	0,8	-6,3%
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	0,15	0,0	0,14	0,0	-7,1%
	Amiantes cimentée	-	-	-	-	-
	DIB non valorisés	-	-	-	-	-
	<b>Sous total</b>	<b>249</b>	<b>9,4</b>	<b>145</b>	<b>5,5</b>	<b>-42,0%</b>
Total des apports		4196	159,0	4299	162,1	2,5%

En 2016, le tonnage total collecté en déchèteries est de **4 299 tonnes**. Le ratio à l'habitant passant de 159 à 162 kg/an/hab. soit une augmentation de 2,5 %.

### II.2.4.i. Fréquentation

Déchèterie	2015			2016			Evolution
	Particuliers	Pro.	Total	Particuliers	Pro.	Total	
Besse	5 419	256	<b>5 675</b>	3 571	257	<b>3 828</b>	-32,5%
Montaigut	12 417	86	<b>12 503</b>	13 416	97	<b>13 513</b>	8,1%
<b>TOTAL</b>	<b>17 836</b>	<b>342</b>	<b>18 178</b>	<b>16 987</b>	<b>354</b>	<b>17 341</b>	-4,6%

La fréquentation est en baisse de 5% en 2016.

### II.2.4.j. Quantités de DMA collectés de 2010 à 2016 sur une base 100

ANNEE	OM	TRI SELECTIF	VERRE	DECHETERIE	TOTAL	Kg/hab/an	Base 100 en kg/hab/an
2010	7 166	1 234	810	3 443	12 653	524,95	100,00
2011	7 245	1 484	900	4 193	13 822	534,12	101,70
2012	6 900	1 497	905	3 851	13 153	505,16	96,20
2013	6 872	1 523	918	3 938	13 251	507,78	96,73
2014	6 887	1 586	966	4 427	13 864	528,61	100,70
2015	6 904	1 605	972	4 196	13 677	518,34	98,74
2016	6 707	1 643	1 029	4 299	13 678	515,56	98,20

## II.3. Le transfert et le transport

Depuis 2014, le VALTOM exerce la compétence traitement. En 2016, Les ordures ménagères collectées par le SICTOM des Couzes transitent par le quai de transfert à St-Diéry avant d'être redirigées au pôle de valorisation VERNEA.

Le schéma ci-dessous décrit le parcours des ordures ménagères du SICTOM des Couzes :

### 2015 :



**2016 :**

**Collecte :**  
SICTOM Des Couzes

## Le parcours des Ordures Ménagères



Quai de transfert site de Saint-Diéry



Transport jusqu'au pôle de valorisation

Crédit photos : VERNEA et SICTOM des Couzes

## **II.4. Le traitement**

### **II.4.1. Le pôle valorisation de déchets ménagers VERNEA**

Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA, conçu pour optimiser toutes les formes de valorisation, combine fiabilité technique, modularité et respect de l'environnement autour d'une unité de valorisation biologique et d'une unité de valorisation énergétique.

Le pôle comprend :

- **Une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles**, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site permettant ainsi l'optimisation de la valorisation matière, énergétique et organique.
- **Une unité de valorisation biologique** composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
  - **Une unité de méthanisation** de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique.
  - **Une plateforme de compostage** des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- **Une unité de valorisation énergétique** d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique. L'utilisation de ce procédé permet de diminuer la quantité des déchets ultimes à enfouir tant au niveau du volume (90%) que de la masse (70%).
- **Une unité de stabilisation biologique**, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, complémentaire des équipements prévus par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui permet quant à elle de réduire d'environ 35% la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir ainsi que les nuisances des ISDND (lixiviats et biogaz).

### **II.4.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux**

L'ISDND de St-Diéry est constituée de trois casiers.

Comme indiqué lors de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Avril 2015, le casier n°3 en cours d'exploitation a été mis en sécurité fin mars, suite à la détérioration de la membrane.

La DREAL a été sollicitée par le VALTOM afin de déterminer l'avenir de ce site.

Courant 2015, une pompe de captage de lixiviats a été installée sur le casier n°2 afin d'évacuer le maximum de lixiviats stagnant au fond du casier. L'opération terminée, le casier a été fermé.

Aucun apport n'a été effectué depuis ce jour.

#### II.4.2.a. Quantités traitées (en tonne) – Hors périmètre SICTOM

	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères	0	0	0	0
Encombrants	43	10	0	0
<b>TOTAL DECHETS ENFOUIS</b>	43	10	0	0

#### II.4.2.b. Quantités traitées (en tonne) – Périmètre SICTOM

Tonnages stockés			2015		2016		Evolution
			tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)			26 386		26 516		
Ménages et collectivités	Ordures ménagères		-	-	-	-	-
	Déchets bennes encombrants et déchèteries	Sans Ardes	190	7,2	-	0,0	-100,0%
		Avec Ardes	-	-	-	-	-
	Boues station d'épuration		2	0,1	-	0,0	-100,0%
	Gravats non utilisables		-	-	-	-	-
	Résidus d'unités de tri		-	-	-	-	-
professionnels	Déchets industriels banals *		0,4	0,0	0,0	0,0	100,0%
	Résidus d'unités de tri		-	-	-	-	-
<b>TOTAL DECHETS ENFOUIS</b>			<b>192</b>	<b>7,3</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>-100,0%</b>

### II.4.3. La valorisation biologique

Le traitement des déchets verts sur le territoire est de la compétence du VALTOM. Il gère le broyage des déchets végétaux présents sur la plateforme de broyage et dirige le broyat vers les centres de traitement appropriés.

#### II.4.3.a. Les plateformes de broyage

La plateforme de broyage du VALTOM, située à l'entrée de l'ISDND du Treuil à Saint-Diéry, permet de centraliser les déchets végétaux produits sur le territoire du SICTOM des Couzes.

Elle regroupe les déchets collectés dans les 2 déchèteries, les déchets des services municipaux, ceux des professionnels, ceux des campings et ceux des particuliers.

Les déchets verts sont ensuite broyés avant d'être dirigés vers les plateformes de compostage du VALTOM. C'est la société Ecovert-Boilon qui a en charge cette prestation de broyage et transport.

Ce sont **946 tonnes** qui sont ainsi collectées et traitées sur la plateforme de broyage, soit une diminution de 6 % par rapport à 2015 et – 25 % par rapport à 2014.

Afin de réduire les distances parcourues par ces déchets, le VALTOM développe localement, depuis 2007, une filière de co-compostage avec des effluents d'élevage agricoles, permettant de limiter les transports mais également d'enrichir les sols.

Quantités traitées (en tonne), collectées sur la plateforme de Saint-Diéry.

Déchets / Origine	Propriétaire	Prestataire	2015	2016	Evolution
Déchèteries	VALTOM	broyage et transport : ECOVERT-BOILON	756,100	712,400	-5,8%
Services municipaux			74,010	45,120	-39,0%
Particuliers		compostage : agriculteurs, PRAXY et BOILON	83,000	63,740	-23,2%
Campings			33,380	60,840	82,3%
Professionnels			61,240	64,090	4,7%
<b>TOTAL DECHETS VERTS</b>			<b>1 007,730</b>	<b>946,190</b>	<b>- 6,1%</b>

#### II.4.3.b. Les plateformes de compostage

Il n'y a pas de plateforme de compostage sur le territoire du SICTOM des Couzes. Les déchets broyés sur la plateforme de broyage de Saint-Diéry sont compostés :

- Soit sur la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines,
- Soit sur la plateforme de compostage de la société Ecovert Boilon à Lempty.

### II.4.4. La valorisation matière – En centre de tri

#### II.4.4.a Quantités traitées (en tonne)

Les déchets recyclables collectés en Points d'Apport Volontaire et en bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de la société Echalièr à Clermont-Ferrand. Les matériaux sont ensuite dirigés vers les filières de recyclage définies par Eco-Emballages.

Les tonnages indiqués dans ce tableau représentent les tonnes entrantes sur le centre de tri ECHALIER.

Tonnages collectés	2015		2016		Evolution
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	kg/an/hab.
population (municipale)	<b>26 386</b>		<b>26 516</b>		
Journaux Magazines	657,53	24,9	614,71	23,2	-7%
Carton	224,93	8,5	258,65	9,7	14%
Briques alimentaires	5,57	0,2	9,41	0,4	68%
Bouteilles plastique PET*	62,73	2,4	71,20	2,7	13%
Bouteilles plastique PEHD	20,09	0,8	24,21	0,9	20%
Emballage acier*	37,79	1,4	44,72	1,7	18%
Emballage alu	1,99	0,1	2,39	0,1	19%
Autres Papiers	217,72	8,3	203,52	7,7	-7%
Refus	376,32	14,3	414,98	15,6	10%
freinte 1% centre de tri		-		-	-
<b>Total</b>	<b>1 604,67</b>	<b>60,8</b>	<b>1 643,78</b>	<b>62,0</b>	<b>20%</b>

La part de **refus de tri** des déchets recyclables collectés est en augmentation, passant de 24 % en 2015 à 25 % en 2016. **Des efforts sur le tri sont encore à réaliser.**

Néanmoins, les recettes concernant la collecte sélective sont déterminées par rapport aux tonnes sortantes du centre de tri, au 31 Décembre 2016. Ces tonnages (ci-dessous) donnent droit à des recettes.

Tonnes sortantes	2016	
	tonnes	kg/an/hab.
population (municipale)	26 530	
Briques alimentaires	6,00	0,23
Bouteilles plastique PET	67,88	2,56
Bouteilles plastique PEHD	18,50	0,70
Emballages acier	48,00	1,81
Emballages alu	1,00	0,04
Journaux Magazines	378,95	14,29
<b>Total</b>	<b>520,33</b>	<b>19,60</b>

#### II.4.4.b. Contrat Eco-Emballages

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le SICTOM des Couzes est sous contrat avec Eco-Emballages, sous la forme du **Contrat pour l'Action et la Performance type (barème E)**, pour tous les matériaux y compris le verre.

**Il a été choisi l'option fédération pour la reprise de la plupart des matériaux.  
Pour les autres, la reprise filière Eco-Emballages a été conservée.**

Matériau trié	Filière de reprise	Repreneur
Cartons EMR	Option Fédération	Ets Echaliér
Bouteilles en plastique	Option Fédération	Ets Echaliér
Emballages en acier	Option Fédération	Ets Echaliér
ELA / Tétra	Option Filière	Revipac
Emballages en aluminium	Option Filière	Regeal Affimet
Verre	Option Filière	OI Manufacturing

Pour les autres matériaux issus de la collecte sélective, c'est la Société Echaliér qui rachète les matériaux :

Journaux – magazines	<i>Inclus au marché de tri du VALTOM</i>	Ets Echaliér
Gros de Magasin	<i>Inclus au marché de tri du VALTOM</i>	Ets Echaliér

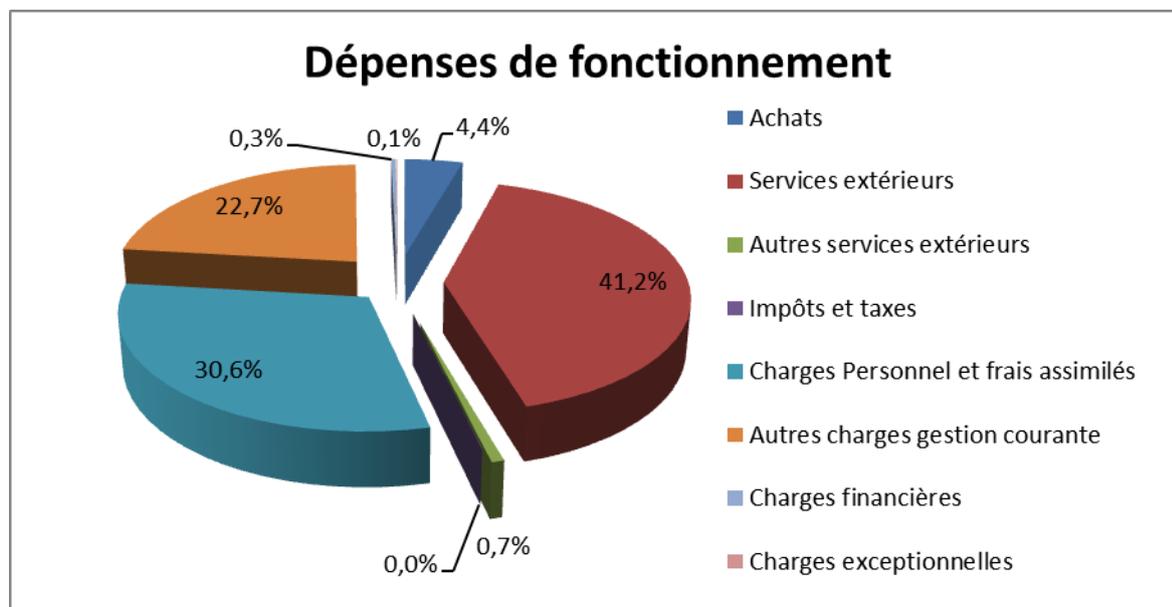
#### II.4.4.c. Localisation des repreneurs

Matériau trié	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	Echaliér	St Ours les Roches (63)
Briques alimentaires	Revipac	Paris (75)
Bouteilles en plastique	Echaliér	Clermont-Fd (63)
Emballages en acier	Echaliér	Clermont-Fd (63)
Emballages en aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (60)
Journaux – magazines	Echaliér	Clermont-Fd (63)
Verre	OI Manufacturing	Saint-Romain le Puy (42)

## III INDICATEURS FINANCIERS

### III.1. Dépenses de fonctionnement du service

Montant des principales dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 : **4 007 238 € TTC** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Les principales dépenses sont les suivantes :

Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte des déchets :

*Collecte des Points Propres - Ets ECHALIER : **81 493,80 € TTC***

*Collecte et transport des bennes de déchèterie : Ets ECHALIER : **119 841,26 € TTC***

*Collecte des déchets dangereux (DMS): CHIMIREC: **5 519,40 € TTC***

*Utilisation des déchèteries hors SICTOM : **183 581,84 € TTC***

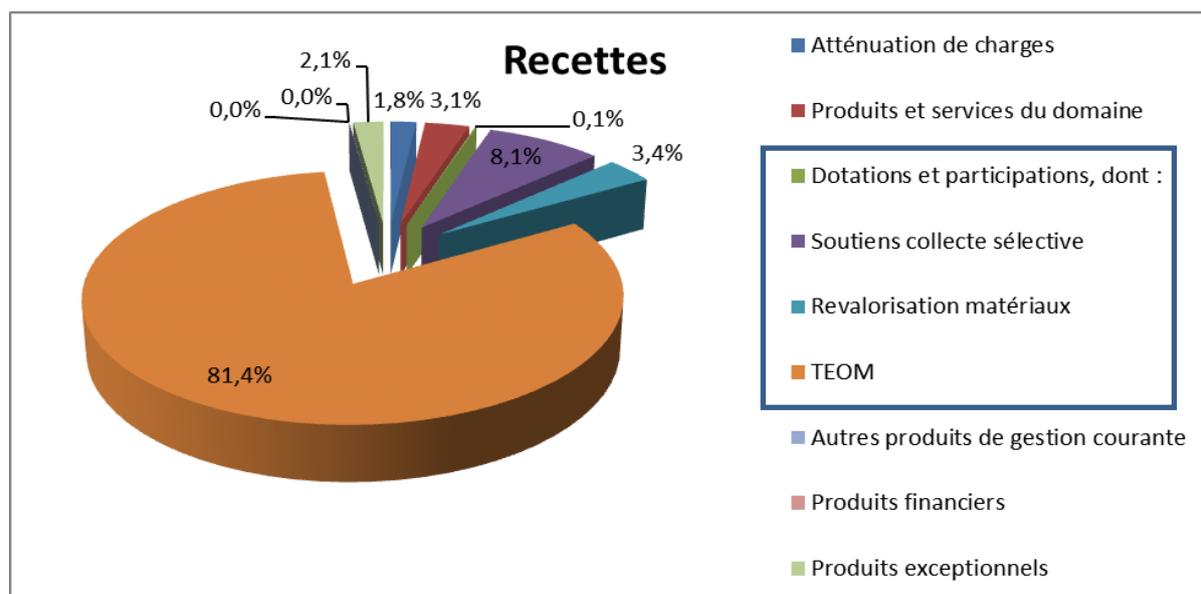
Impôts et taxes :

Depuis 2015, le VALTOM est titulaire de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du site de Saint-Diéry, il est donc redevable de la TGAP et établit la déclaration correspondante.

Le SICTOM verse également une contribution au VALTOM pour l'exercice de la compétence Traitement : **834 099,60 € TTC**

## III.2. Modalités de financement du service

Montant des principales recettes de fonctionnement pour l'année 2016 : **4 286 309,60 € TTC** (hors opérations d'ordre comptable), réparties comme suit :



Les principales recettes sont les suivantes :

### III.2.1. Recettes liées au tri des déchets

La collecte en bacs jaunes et en déchèteries permet de recevoir les recettes suivantes :

**Recettes liées à la valorisation des emballages collectés : 145 977,11 € TTC**

Vente liée aux journaux-magazines (JM), gros cartons (GM), et ferrailles : **85 896,63 € TTC**

Vente des emballages recyclables collectés en bacs jaunes et PAV : **53 301,44 € TTC**

Vente des DEEE : **6 779,04 € TTC**

**Aides versées par les Eco-organismes : 347 880,15 € TTC**

Eco-Emballages (soutien à la tonne triée + com. ...) : **291 207,47 € TTC**

OCAD3E (collecte et traitement des DEEE) : **3 680,00 € TTC**

Eco-Folio (papier-publicités) : **31 181,25 € TTC**

ECO DDS (DMS/com + part fixe déch) : **1 488,67 € TTC**

ECO MOBILIER (collecte) : **20 322,76 € TTC**

### III.2.2. Contribution des usagers particuliers

La collectivité perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers dans les communes. Ce sont les communautés de communes qui la perçoivent, puis la reversent au SICTOM.

Pour son calcul, des zones de services ont été définies en fonction des fréquences et du type de collecte des ordures ménagères (individuels ou de regroupement).

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

**TEOM Collectée : 3 487 410,00 € TTC**

### III.2.3 Contribution des autres usagers (non-particuliers)

La collectivité fait payer le service rendu aux usagers non-particuliers selon les modalités suivantes :

↳ Accès payant pour les artisans-commerçants :

En déchèterie : 10 à 20 € TTC par passage pour véhicule inférieur à 3,5 tonnes.

**Redevance Collectée : 1 440,00 € TTC**

↳ Redevance spéciale pour les Campings.

**Redevance Collectée : 65 448,00 € TTC**

### III.3. Analyse des Coûts

Le SICTOM des Couzes va engager une analyse des coûts via la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette analyse permettra de définir, pour chaque flux de déchets, les coûts liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets.

L'analyse est en cours.

## IV LES CHIFFRES CLES de la VALORISATION (en kg/hab./an)

### IV.1. Quantités collectées en bacs jaunes et en apport volontaire

Tonnages en kg/hab./an	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collecte des ordures ménagères	280,0	265,0	263,3	262,6	263,2	<b>252,8</b>
Collectes sélective en bacs jaunes	49,6	50,5	51,8	54,2	55,4	<b>56,1</b>
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	34,8	34,8	35,2	36,8	37,2	<b>38,8</b>
Collecte sélective en apport volontaire (papier)	6,3	5,6	5,2	5,0	4,6	<b>4,6</b>
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	<b>1,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>372,1</b>	<b>357,2</b>	<b>356,8</b>	<b>359,8</b>	<b>361,7</b>	<b>353,6</b>
Taux de valorisation	24,75%	25,81%	26,21%	27,03%	27,23	<b>28,49</b>

Volumes en litre/hab./an	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0,8	0,5	0,6	0,6	0,5	<b>0,4</b>

## IV.2. Quantités collectées en déchèterie

Tonnages en kg/hab./an	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collecte en déchèterie (valorisé)	134,4	114,6	116,6	130,5	149,6	<b>156,6</b>
Collecte en déchèterie (non valorisé)	33,1	33,3	34,3	38,3	9,4	<b>5,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>167,5</b>	<b>147,9</b>	<b>150,9</b>	<b>168,8</b>	<b>159,0</b>	<b>162,0</b>
Taux de valorisation	<b>80,24%</b>	<b>77,48%</b>	<b>77,27%</b>	<b>77,31%</b>	<b>94,07%</b>	<b>96,63%</b>

## IV.3. Quantités totales

Tonnages en kg/hab./an	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déchets valorisés	226,5	206,8	210,2	227,7	248,7	<b>257,3</b>
Déchets non valorisés	313,1	298,3	297,6	300,9	269,7	<b>258,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>539,6</b>	<b>505,1</b>	<b>507,8</b>	<b>528,6</b>	<b>518,3</b>	<b>515,16</b>
Taux de valorisation	<b>41,98%</b>	<b>40,94%</b>	<b>41,39%</b>	<b>43,08%</b>	<b>47,97%</b>	<b>49,91</b>

NB : Ce calcul comprend les déchets valorisés par recyclage, compostage ou réutilisation.

Pour information :

- le taux de valorisation matière est de 38%.
- le taux de valorisation énergétique est de 37%.



# VI MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

## VI.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

### VI.1.1. Optimisation du Tri

L'optimisation du tri passe par :

- Le développement du tri des emballages recyclables et journaux magazines,
- La sensibilisation des scolaires,
- L'information des usagers (réunions publiques, rendez-vous avec les élus),
- La sensibilisation en porte à porte sur les consignes du tri.

En 2016, les suivis de qualité du tri, les actions de sensibilisation de la population et des scolaires ont été réalisées sur les communes suivantes :

SUIVI QUALITE REALISE	ANIMATIONS SCOLAIRES		
COMMUNES CONCERNEES	NB DE CLASSE	NB D'ELEVES	COMMUNES CONCERNEES
Chidrac, Saint Cirgues, Tourzel Ronzières, Vodable, Solignat	24	531	Aydat, Chadeleuf, Chambon/Lac, Neschers, St Amant Tallende, Plauzat, St Saturnin, St Vincent, Tallende, Valbeix

### VI.1.2. Le Programme de Prévention des déchets ménagers

La loi du 10 juillet 2010 dite Loi Grenelle 2 stipule notamment la diminution des ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant 5 ans à partir de 2010. De plus, elle prévoit un objectif de diminution des quantités de déchets enfouis ou incinérés de 15% depuis 2012.

**En 2012, les EPCI en charge de la gestion des déchets devaient obligatoirement se doter d'un Programme Local de Prévention.**

Le SICTOM des Couzes a tenu compte de cette loi dans son Programme Local de Prévention.

Ce programme s'est déroulé de 2013 à 2015 pour le SICTOM des Couzes.

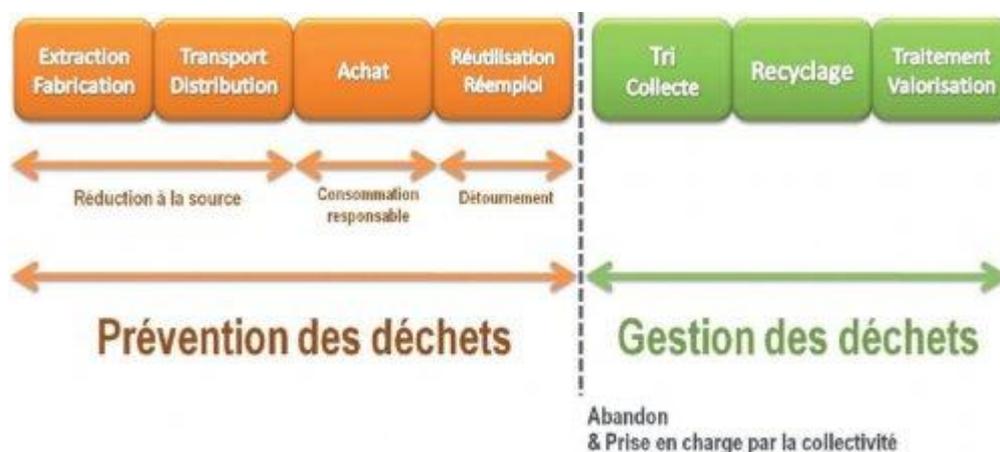
Nous avons pu constater que la production d'ordures ménagères et assimilées n'a pas baissé mais a augmenté de 0,47% lors de ces 3 ans. Cela peut être dû à l'augmentation de la population passant de 26 227 à 26 350 habitants, soit 0,5 % d'évolution.

En 2016, aucune dépense de prévention et de communication n'a donc pu être subventionnée.

Un nouveau diagnostic est prévu en 2017 puisque l'ADEME propose aux collectivités un nouveau plan d'actions sur 3 ans, permettant de diminuer les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 10 % pour la période 2010-2020. Une étude de préfiguration va être menée par un bureau d'études missionné par le VALTOM permettant de définir un programme d'actions et des objectifs.

## VI.1.2.a. La Prévention des déchets

Le Code de l'environnement donne une définition de « déchet » : c'est un bien, une substance, un matériau que son détenteur a l'intention de jeter. La prévention est donc le fait de limiter, de retarder ou d'éviter cet acte. La frontière est l'acte d'abandon. A ce moment-là, la collectivité prend en charge le déchet dans sa globalité et cela engendre un coût.



Il est primordial de distinguer la prévention du tri car dans le premier cas, on cherche à ne pas produire de déchets et dans l'autre cas, on cherche à jeter le déchet déjà produit de la manière la moins impactante pour l'Environnement.

## VII SYNTHÈSE ET PROJETS

### VII.1 Bilan des actions en 2016

#### AXE 1 - Sensibilisation du public

Cibles	Actions	Tâches
Public touristique	- Sensibiliser un public touristique à la prévention des déchets	<p>Dans le cadre du label « Pavillon Bleu », organisé pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive sur la plage d'Aydat, l'Office de tourisme des Cheires et le SICTOM des Couzes ont organisé en partenariat avec D3 (Démarche vers un Développement Durable), des animations sur la prévention des déchets à destination du tout public.</p> <p><b>Animation « Waste art »</b> <b>L'art du recyclage des déchets</b></p> <p>Cette année, les participants ont été amenés à découvrir les différentes filières de valorisation possibles des déchets, ainsi à travers deux ateliers de fabrication, de jeux coopératifs et de discussion. Chacun a pu repartir avec un objet créé manuellement grâce aux différents déchets recyclables.</p> <p>Le premier atelier d'observation, a permis au public de reconnaître des objets et deviner avec quels matériaux ils ont été recyclés ; comme des petites voitures en ferraille, des portes monnaies en carton, des mangeoires pour les oiseaux avec une bouteille en plastique, des lampes faites avec des caquettes en bois, une étagère pour ranger les épices avec des bocaux en verre, ou encore des bijoux ou des bougies avec des couverts que l'on ne se sert plus.</p> <p>L'atelier fabrication a permis à une 20<sup>ème</sup> enfants de créer un instrument de musique qui imite le croassement d'une grenouille avec un pot de yaourt, ou encore de créer des bracelets et colliers avec des canettes de soda, et sont repartis ravis de leurs œuvres.</p>

Tout public	- Communication des bons gestes pour réaliser un bon compost	Lors de la remise des composteurs, un stand composé de documentation, exemple de compost, et livrets illustrés était animé par notre ambassadeur du tri. Une petite centaine de personnes ont été sensibilisées.
Usagers du territoire	-Sensibiliser un public sur le tri	Campagne de distribution de mémos du tri dans les mairies dans le but de les distribuer ou de les faire paraître dans le bulletin municipal des communes.

## AXE 2 - Eco-exemplarité de la collectivité

/

## AXE 3 - Actions emblématiques nationales

/

## AXE 4 - Actions d'évitement de la production de déchets

Cibles	Actions	Tâches
Tout public	- Sensibiliser les particuliers à la réduction des déchets	<p>Organicité : c'est une collectivité territoriale engagée dans une politique de développement d'économie circulaire en relevant le défi de réduire et de valoriser ses biodéchets, autour de 3 thématiques complémentaires : OUI au compostage, OUI au jardinage au naturel, STOP au gaspillage alimentaire.</p> <p>Le VALTOM a accompagné pour 2016 la commune de Murol dans le cadre de son programme « Agir pour moins de déchets », en partenariat avec le SICTOM des Couzes.</p> <p>Les actions mises en place sur cette commune sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>l'acquisition d'un broyeur à végétaux</b></li> <li>- <b>Restaurants et lutte contre le gaspillage alimentaire</b> Le Picotin et l'Arbalète sont engagés dans cette action. Un composteur grande capacité a été installé, permettant de détourner 10 à 12 tonnes par an. Des Gourmets Bags vont également être distribués afin que les clients repartent avec la nourriture ou les liquides non consommés.</li> <li>- <b>Compostage en camping</b> Des composteurs ont été mis en place dans les campings de la commune. Potentiel de biodéchets compostés : 15 à 20 tonnes.</li> <li>- <b>Le village vacances AZUREVA</b> va rentrer dans le dispositif début 2017. Un composteur grande capacité a été installé pour lutter contre le gaspillage alimentaire et composter les biodéchets.</li> <li>- <b>Communication auprès des habitants</b> Le SICTOM des Couzes a financé 4 lettres d'informations afin de développer des actions de sensibilisation et communication à destination de la population Murolaise.</li> </ul>
Compostage domestique	- Sensibiliser les usagers au compostage	Distribution de composteurs, bio-seaux et aérateurs

## AXE 5 - Action de prévention qualitative

/